

# ÉGALITÉ SALARIALE FEMMES-HOMMES

## Comment vous mettre en conformité avec les nouvelles obligations ?

Jeudi 16 mai 2019  
8h30-11h00

Le Meurice  
228 rue de Rivoli  
75001 Paris

### OBJECTIFS :

- Décrypter les nouvelles obligations en matière d'égalité salariale
- Maîtriser la méthodologie de l'index de l'égalité femmes-hommes
- Identifier les mesures à prendre pour se mettre en conformité et éviter les sanctions

Si le principe « à travail égal, salaire égal » est inscrit dans la loi depuis 1972, d'après les chiffres publiés par le ministère du Travail, un écart de rémunération de 9% subsiste toujours entre les femmes et les hommes à poste et âge équivalents.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a pour objectif de remédier à cette situation. Elle comporte une véritable nouveauté en ce qu'elle prévoit le passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultat en matière d'égalité salariale. Elle impose ainsi aux entreprises, dès 2019 :

- d'évaluer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- de publier le bilan des écarts de salaires entre les femmes et les hommes sur 12 mois, avec obligation de réduire les écarts les plus significatifs dans un délai maximal de 3 ans.

D'importantes sanctions financières sont prévues en cas de manquement.

Un décret du 8 janvier 2019, complété par une instruction de la DGT et une FAQ sont venus préciser les modalités de calcul et le barème des indicateurs à prendre en compte pour mesurer ces écarts.

Forum Legal & RH vous propose, à l'occasion d'une matinée pratique, de décrypter les nouvelles obligations en matière d'égalité salariale et d'identifier les mesures à prendre pour vous mettre en conformité. ■

### AVEC LA PARTICIPATION DE :

#### Sylvain NIEL

Avocat, directeur associé, Fidal

#### Maroussia PERHINEC

Cheffe du bureau de la durée et des revenus du travail, Sous-direction des relations individuelles et collectives du travail, Direction Générale du Travail

La matinée sera animée par

#### Aurélia DEJEAN DE LA BÂTIE,

docteur en droit, Barthélémy Avocats

## Programme

**8h15** Accueil des participants  
Petit-déjeuner

**8h30** Début de la conférence

### INTRODUCTION :

- Rappel des règles existantes
- Les obligations pesant déjà sur les entreprises et les sanctions

### LES INDICATEURS DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

- Méthode de calcul : quels sont les indicateurs retenus pour mesurer les écarts de rémunération ? Quelles sont les entreprises concernées ? Quels sont les salariés et les éléments de rémunération à prendre en compte ? Quelle est la période de référence ?

- Publication des indicateurs : selon quelles modalités ? Quelles conséquences en cas d'absence de publication ?
- Quelles sont les mesures correctives envisageables ? Les mesures de rattrapage salarial
- Quelles sont les sanctions encourues par les entreprises ? Quel est le montant de la pénalité ? Les circonstances atténuantes.

### BÂTIR SA STRATÉGIE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

- L'obligation de négocier un accord ou un plan d'action
- Le rôle des IRP
- Comment articuler le nouveau dispositif avec les accords existants ?

### PUBLICS CONCERNÉS

- Directeurs et responsables RH
- Directeurs des relations sociales
- Directeurs et responsables juridiques
- Juristes d'entreprise
- Avocats
- Représentants du personnel

Débat avec la salle

**11h00** Fin de la conférence

## Bulletin d'inscription

**BULLETIN À RENVOYER - Par courrier :**

Forum Legal & RH - 57 rue de Paris, 78100 Saint-Germain-en-Laye

**Par E-mail :** contact@forumlrh.fr **Tél :** 09 53 63 68 90

Organisme de formation - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788333178. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

**NOMBRE  
DE PLACES  
LIMITÉ**

Oui, je m'inscris à la conférence d'actualité :

### ÉGALITÉ SALARIALE FEMMES-HOMMES

### Comment vous mettre en conformité avec les nouvelles obligations ?

**Judi 16 mai 2019 - Le Meurice, Paris**

Tarif : 300 €<sup>HT</sup> soit 360 €<sup>TTC</sup> (Tarif groupe : nous contacter)

**Règlement par**  chèque à l'ordre de **FORUM LEGAL & RH**

virement bancaire : CIC ST GERMAIN EN LAYE - IBAN : FR76 30066 10864  
00020416101 84  
BIC : CMCIFRPP

**> PARTICIPANT :**  Mme  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél : .....

E-Mail : .....

**> INSCRIPTION GÉRÉE PAR :**  Mme  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél : .....

E-Mail : .....

**> ÉTABLISSEMENT À FACTURER (à compléter si différent) :**

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél : .....

Ce bon de commande complété vaut inscription définitive.



La signature du présent bulletin d'inscription emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site [www.forum-legal-rh.fr](http://www.forum-legal-rh.fr). Toute annulation doit nous être communiquée par écrit au plus tard 10 jours calendaires avant la date de la conférence, à défaut de quoi, elle sera intégralement facturée.

**Cachet et signature obligatoires**